

764.333 Sénégal/Ferlo - Communautés Rurales de Thiel et de Gassane

**PROJET D'APPUI POUR LA SECURISATION
DU FONCIER PASTORAL DU DOMAINE DE DOLLY**

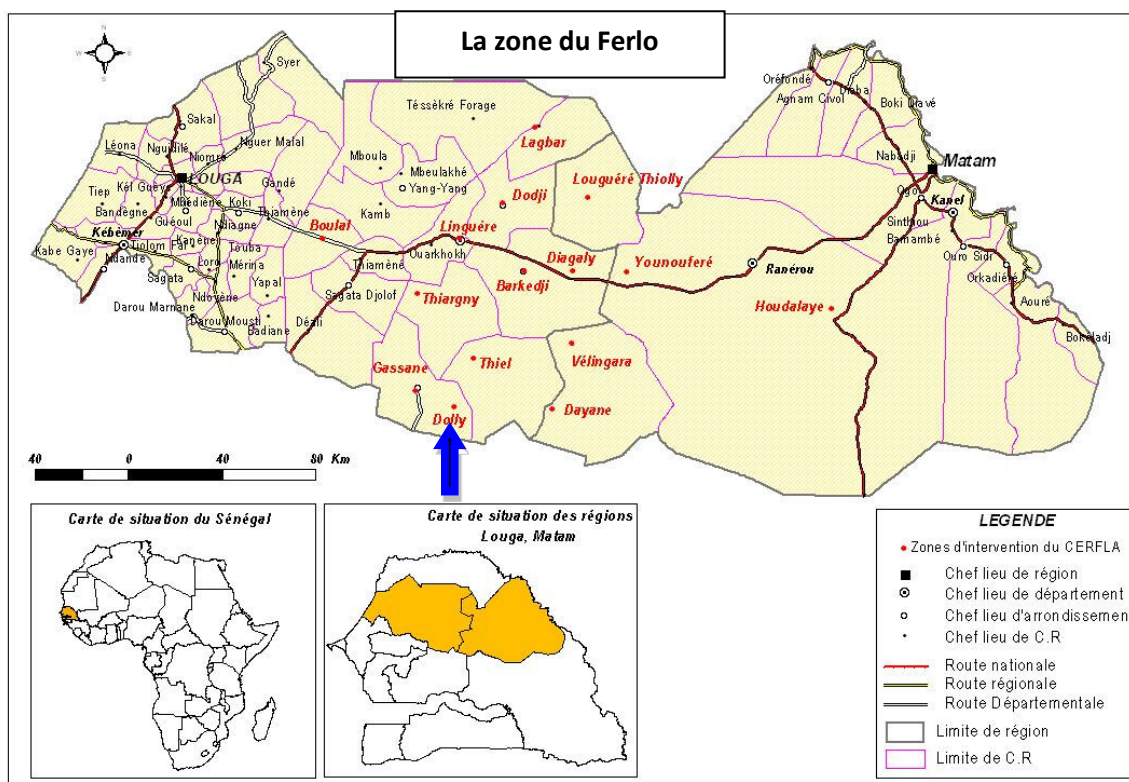
Phase I : 1er juillet – 31 décembre 2011

Septembre 2011

I Contexte

Situation géographique de la zone du projet.

La zone du projet, le **Ranch de Dolly**, est situé au **FERLO** à l'extrême sud du département de Linguère dans les communautés rurales de Thiel et de Gassane. Elle fait frontière dans sa partie sud-est avec la région de Matam et dans sa partie sud-ouest avec la région de Kaffrine. Elle est entouré par des grands domaines agricoles, Khelcom au Nord est, Darou Miname à l'Ouest et Touba Allieu au Sud. Deux attributions de terres à des marabouts (chefs religieux) producteurs d'arachides, d'une surface cumulée de 72 000 ha au Nord par l'ancien Conseil Rural de Thiel complètent l'encerclement du Ranch. C'est un espace caractérisé par l'enclavement et une instabilité pluviométrique qui influence fortement les éléments biogéographiques et environnementaux. L'activité d'élevage y est prédominante et le Ranch constitue aujourd'hui le principal point de repli pour les populations autochtones et les éleveurs transhumants.



1.1 Historique du Ranch de Dolly

La vocation originelle du Ranch était l'élevage en semi-liberté d'animaux dans un espace de grande dimension aménagé à cette fin, avec comme mission première la participation à la régulation de l'approvisionnement en viande de la ville de Dakar, tout en contribuant à la préservation de la biodiversité. C'est ainsi que l'Etat avait délimité, en 1963, dans la réserve agropastorale de Dolly couvrant une surface globale de 110 900 ha, une aire de 87 500 ha. Les travaux de mise en place des infrastructures (clôtures du périmètre et de délimitation des parcelles, pare-feux, forages, réservoirs, abreuvoirs et parcs à vaccinations, bureaux, logements et magasins) et des équipements ont été terminés en 1968. Pour sa gestion et son exploitation, l'Etat du Sénégal avait signé une convention avec la Société d'Exploitation des Ressources Animales du Sénégal (SERAS). A la fin de la convention en 1976, la gestion a été assurée de façon intérimaire par la direction de l'élevage jusqu'en 1979, date à laquelle l'Etat du Sénégal a signé une convention avec la SODESP (Société de développement de l'élevage en zone sylvo-pastorale). Les deux sociétés citées ci-dessus étaient des sociétés étatiques. Par la loi 79/99 du 05 juillet 1999, la SODESP a été liquidée.

Depuis la liquidation de la SODESP, le territoire de Dolly fait l'objet de plusieurs convoitises dont celles des grands agriculteurs du front pionnier arachidier et des investisseurs privés qui le ceinturent de toutes parts.

1.2 Historique et situation actuelle des systèmes d'élevage au Sahel en général et au Sénégal en particulier

1.2.1 La situation au Sahel

Dans la plupart des pays sahéliens, les systèmes d'élevage sont rarement spécialisés et restent dominés par les modes extensifs de conduite des animaux qui sont adaptés aux conditions d'un environnement contraignant et comportant des ressources variables dans le temps et dispersées dans l'espace. Le fonctionnement de ces systèmes repose sur l'entretien de la mobilité qui permet d'utiliser au mieux les potentialités des écosystèmes par la valorisation de la diversité écologique.

Actuellement, les systèmes d'élevage pastoral font face à des contraintes qui tendent à remettre en cause leurs fondements. Ces contraintes découlent de plusieurs facteurs étroitement imbriqués :

- modification de l'environnement sociopolitique,
- application de législations foncières inadaptées,
- dégradation des ressources naturelles,
- colonisation agricole de l'espace.

Pendant plusieurs décennies, l'action des pouvoirs publics, malgré quelques variantes, s'est inscrite dans une logique globale de sédentarisation des pasteurs d'abord, puis de stratification régionale de l'élevage et enfin de création de Ranchs. Ces expériences n'ont pas débouché sur une amélioration de la gestion des parcours, ni sur une augmentation des revenus des éleveurs. Bien au contraire, elles se sont traduites par une déstabilisation des modes de gestion de l'espace et une marginalisation accrue du pastoralisme. Dans un tel contexte, l'accroissement de la pression anthropique sur les ressources naturelles et la remise en cause des usages pastoraux de certaines ressources stratégiques engendrent des conflits dramatiques, avec parfois une charge émotive d'autant plus grande qu'ils impliquent des communautés ethniques différentes.

Depuis quelques années, suite aux activités de plaidoyer entreprises par plusieurs institutions nationales, régionales et internationales, la problématique de la réhabilitation du système d'élevage pastoral et celle de l'accès équitable aux ressources naturelles sont désormais inscrites à l'ordre du jour des débats dans la plupart des pays de la sous région.

Ainsi, le Niger a entamé la mise en œuvre d'un Code Rural promulgué depuis 1993 et il a adopté une Ordonnance relative au pastoralisme en 2010. De même, la Mauritanie, le Mali et le Burkina Faso ont élaboré de nouvelles législations spécifiques au pastoralisme qui comportent des innovations importantes.

1.2.2 La situation au Sénégal : Une marginalisation du pastoralisme dans les politiques foncières

Les politiques de développement rural mises en œuvre au cours des cinquante années écoulées ont entraîné une déstabilisation des modes de gestion de l'espace et une marginalisation du pastoralisme. En effet, la conception sectorielle du développement sur laquelle se fondent les interventions publiques a conduit à un cloisonnement des systèmes de production dans l'espace et à la rupture des relations d'interdépendance qui unissent les différentes zones agro-écologiques. Ainsi, on a assisté à l'émergence d'une logique de développement séparé, mais surtout de développement inégal dans la mesure où les investissements publics sont consacrés en majeure partie à la

valorisation des potentialités qui existent dans les grandes régions de culture ; ce qui conduit à délaisser les zones ayant une vocation pastorale.

De ce point de vue, on note un décalage important entre le contexte sénégalais et celui qui prévaut dans les pays de la sous région où le dispositif juridique régissant la gestion des ressources pastorales a connu un certain nombre d'améliorations notables. Il faut rappeler qu'au Sénégal, la loi sur le domaine national adoptée en 1964 n'accorde pas de place spécifique à l'activité d'élevage. De plus, les modalités de mise en œuvre de cette loi n'ont jamais été établies de façon précise en ce qui concerne notamment la notion de *mise en valeur* qui est l'un des critères déterminants pour l'accès à la terre. Cela a favorisé des interprétations restrictives de cette notion qui n'a été envisagée que dans le contexte des terres agricoles et de l'aménagement urbain.

S'agissant de la législation relative aux ressources pastorales, elle se réduit à un texte relativement ancien : le décret 80-268 du 10 mars 1980 portant sur l'organisation des parcours. Ce décret définit quatre types de pâturages :

- les pâturages naturels,
- les jachères,
- les pâturages artificiels (cultures fourragères) et
- les résidus de récolte.

Les dispositions du décret imposent de délimiter les pâturages naturels (pare-feux, poteaux en béton blanc et bleu ou haies d'arbres plantées tous les 100 à 200 mètres). Le classement ou le déclassement de tout ou partie des pâturages naturels ne peut se faire qu'à la suite d'une étude détaillée aboutissant à l'établissement d'un dossier par une commission départementale de conservation des pâturages, ce dossier devant être examiné par une commission régionale, puis nationale.

Depuis une quinzaine d'années l'état a initié des projets de réforme foncière. Ces projets ne prennent pas toujours en compte les préoccupations liées au foncier pastoral. Ainsi, le « projet de plan d'action foncier » élaboré à la demande du Gouvernement en 1996 se focalise sur les modalités de privatisation de la terre, afin d'attirer des investissements privés dans le secteur agricole. Ce projet de réforme préconise

« la privatisation au profit de l'Etat de certaines dépendances du domaine national », avec comme principale modalité de mise en œuvre « la création de vastes zones d'investissements intensifs »¹.

En effet, au Sénégal, selon la FAO, les formations forestières reculent de plus de 42.000 ha par an du fait entre autre de déclassement par l'état de zones classées à des fins agricoles et/ou d'exploitations anarchiques.

On assiste aujourd'hui à une tendance nationale à l'accaparement des terres qui n'exclut pas les formations forestières à vocation pastorale (zones classées et/ou non classées). En fait, au plan national, la situation est caractérisée par plusieurs déclassements de forêts classées ayant une vocation pastorale au profit de marabouts ou de promoteurs privés. De ce fait, les éleveurs ont à l'esprit :

¹ La zone des terroirs « sera désormais divisée en zone d'habitat et d'activités réservées, d'une part, et d'autre part en zone d'activités économiques à investissements intensifs. Il s'agit en fait pour l'Etat de cibler tous les sites devant recevoir les grandes exploitations et aménagements hydro-agricoles et pastoraux à l'intérieur de chaque communauté rurale ».

- le déclassement en 1991 de la réserve sylvo-pastorale de Mbeggé à des fins d'attribution de plus 40 000 ha à un Khalife des Mourides (confrérie religieuse au Sénégal),
- et en 2008, l'affectation de 80 000 ha à un privé à la lisière de la forêt classée du Niokolokoba dans la région de Kédougou/Tambacounda.

Ceci fut fait en violation totale du droit des communautés autochtones comme défini dans la charte internationale des peuples autochtones en ces termes :

« Les populations et communautés autochtones ... ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement ... Les Etats doivent ... leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable ... Les populations autochtones et leurs communautés doivent jouir pleinement des droits de l'homme ... qui leur reviennent, sans entrave ni discrimination ... les efforts nationaux et internationaux déployés en vue d'un développement durable ... devraient reconnaître, ... promouvoir et renforcer le rôle de ces populations et de leurs communautés ».

D'autre part, comme le stipule **le droit à un environnement sain**, proclamé d'une manière solennelle comme premier principe lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm en 1972, « **chaque Être humain à droit à un environnement dont la qualité lui permet de vivre dans la dignité et le bien-être** ».

Ce principe est aussi repris par **la charte africaine des droits de l'homme et des peuples** de 1981 et sa reconnaissance finale au **sommet de la terre à Rio en 1992**. Donc, les revendications des communautés des pasteurs locales sont en phase avec le droit international.

Le Sénégal, en ratifiant ces différentes conventions et chartes légitime le droit et la volonté des communautés locales de préserver les formations à vocation pastorale comme celle du Ranch de Dolly.

II Les enjeux du projet

Dans ce contexte actuel, l'inquiétude des éleveurs utilisateurs du Ranch de Dolly est énorme et justifiée d'autant plus que la situation juridique du Ranch est des plus floues. En fait, si l'on se fit aux documents disponibles auprès des services des Eaux-&Forêts, le Ranch est partie intégrante de la réserve sylvo-pastorale de Dolly et n'a jamais fait l'objet d'un déclassement.

Le classement fait de 1955 qui portait sur 110.900 ha était dicté par le souci de préserver la végétation herbacée et arbustive en vue du développement de l'élevage sans compromettre ses possibilités de régénération et sa diversité végétale et pour la préservation d'une certaine faune (des rampants).

Dès lors, au plan formel, toute modification du statut de la réserve sylvo-pastorale devrait passer par un déclassement de celle-ci. Or à nos jours, ce déclassement n'apparaît dans aucun document administratif.

2.1 Vellités de main mise sur le Ranch

Ces dernières années, avec l'appauvrissement des terres du « Front pionnier arachidier » et un contexte mondial de recherche de terres agricoles pour faire face à la stagnation de la production

agricole, le territoire de Dolly est devenu attractif pour beaucoup d'acteurs privés dont les grands producteurs. Mais pour les éleveurs, son maintien pour le développement d'activités pastorales constitue un enjeu important. En cette année 2011, **proclamée année internationale des forêts**, il est plus que jamais urgent de préserver les forêts classées et de freiner le recul des forêts noté au Sénégal depuis plusieurs années. Ce constat mondial de destruction des forêts interpelle les autorités nationales du Sénégal et les partenaires au développement.

En mars 2003, l'actuel Président Wade annonce avoir décidé de concéder près des deux tiers du Ranch (51.000 ha) au Khalife Général des Mourides. Pour justifier l'affectation d'une partie du Ranch au chef religieux, le Président Wade a invoqué des préoccupations de rentabilisation du domaine. Il a expliqué que la décision d'affectation d'une partie du Ranch est motivée par le fait que le bénéficiaire du droit de concession dispose des compétences et des moyens requis pour la mettre en valeur. Les médias d'Etat ont tenté d'accréditer l'idée selon laquelle l'état de délabrement des infrastructures du Ranch serait lié à l'incapacité des éleveurs à gérer le domaine (série de reportages consacrés au Ranch dans le quotidien gouvernemental « *Le Soleil* »).

Cette tentative des pouvoirs publics de rétrocession d'octroyer une partie du Ranch de Dolly au Khalife général des Mourides a déclenché une grande mobilisation de toutes les composantes du mouvement pastoral.

Le Collectif des Eleveurs avait élaboré un plan de lutte articulé autour d'une gamme diversifiée d'actions et mis en œuvre une stratégie de riposte graduée. Face à l'ampleur de la mobilisation des éleveurs lors des rassemblements de protestation organisés à Dahra Djolof (22 mars 2003) et Dolly (26 avril 2003) et compte tenu des risques de dérapage du mouvement (multiplication des mises en garde et des prises de positions teintées de menaces), les responsables de l'Etat, les partis politiques et les organisations de la société civile ont pris conscience de la nécessité de désamorcer la bombe et le chef de la Confrérie des Mourides a fait un pas décisif dans le sens de la résolution du conflit en rassurant les éleveurs sur ses intentions et en prenant l'engagement de soutenir leurs revendications.

Par la suite, le Premier Ministre a fait observer en juin 2003 que les autorités nationales n'ont publié aucun décret attribuant tout ou partie du domaine à une tierce personne². Sur la foi de cette déclaration, les éleveurs ont renoncé à mettre en œuvre leur plan d'actions de lutte.

Ce mouvement de protestation des éleveurs avait bénéficié du soutien des organisations de défense des droits de l'homme, de certaines organisations de la société civile et d'une grande partie de la presse écrite.

Depuis cet évènement de 2003 les populations et les associations d'éleveurs sont inquiètes quant à la préservation de la zone de tout accaparement par des promoteurs privés qui par les activités qu'ils développent (grands domaines agricoles arachidières) vont détruire ce domaine forestier.

L'ensemble des populations de la zone du projet se mobilise aujourd'hui pour

la sécurisation du foncier pastoral menacé par une boulimie d'accaparement des terres par des personnes et/ou groupes de personnes détenteurs de pouvoirs (*marabouts - sociétés privées - particuliers*) qui bénéficient très souvent d'appuis des pouvoirs publics.

² Cette déclaration n'a pas été confirmée par un communiqué officiel de la Primature.

2.2 Une dynamique de sécurisation de la vocation pastorale du Ranch portée par la population au niveau local

Les différentes composantes du mouvement pastoral ont constitué un front commun de lutte regroupant au niveau local les populations à travers leurs villages, les communautés rurales et leurs organisations communautaires de base (OCB) dont

- l'OCB Nanondiral de Dolly et des groupements de promotion féminine (partenaires du CERFLA et de HEKS),
- le collectif des professionnels de l'élevage (partenaire du CERFLA),
- l'Association des usagers du forage de Dolly (partenaire du CERFLA)
- le syndicat national des pasteurs,
- le syndicat unique des éleveurs,
- la fédération des groupements d'intérêt économique des éleveurs,
- l'union nationale des coopératives d'éleveurs,
- l'union nationale des organisations des éleveurs du Sénégal.

Les éleveurs attirent l'attention de l'opinion publique sur le fait que même doté d'infrastructures vétustes, le Ranch de Dolly constitue l'un des derniers refuges pour le bétail. Aux yeux des éleveurs, l'amputation d'une partie du Ranch au profit de l'agriculture constitue *«une agression contre l'élevage»*. Cette détermination des éleveurs à ne pas céder leur Ranch s'explique par deux raisons au moins :

- La tentative de cession en 2003 du Ranch au marabout mouride a constitué la goutte d'eau de trop, après l'annexion par l'agriculture de plusieurs dizaines de milliers d'hectares de terres de parcours (accaparement de réserves sylvo-pastorales et de forêts classées par les agriculteurs, grâce au soutien des pouvoirs publics) ;
- Le Ranch constitue l'une des derniers espaces de repli pour les animaux de la zone Nord du pays qui sont actuellement pris en tenailles entre les aménagements hydro-agricoles dans la vallée du fleuve Sénégal et l'avancée du front de colonisation agricole dans le département de Linguère.

Les éleveurs ont le sentiment qu'on les a poussés jusqu'à leur dernier retranchement. Ils affirment qu'il y a eu dans le passé des expropriations et qu'ils ont laissé faire, mais que cette fois, ce sera différent.

Dans la situation actuelle, les éleveurs poursuivent la mobilisation afin que par un acte administratif, l'Etat préserve le caractère pastoral du Ranch et qu'aucune décision d'attribution tout ou partie de Dolly ne puisse être autorisée.

III MOTIVATION DU PROJET

Le présent projet a pour objectif principal d'appuyer la recherche de solution pour sécuriser le foncier pastoral du domaine de Dolly qui constitue une ressource d'énorme importance des populations de la zone et pour préserver une des derniers refuges sylvo pastorales du pays . Il est impératif de trouver une solution durable eu égard aux divers risques qu'engendre la situation actuelle :

- Utilisation anarchique et destruction des ressources naturelles du Ranch entraînant des conflits entre autochtones et d'autres utilisateurs de la forêt,
- Disparition d'une des grandes forêts classées du pays,
- Perte d'une zone de replis pour les éleveurs de la région et pour les éleveurs transhumants et bouleversement de leur mode de vie et de production (transhumants, exploitants forestiers),
- Conflits entre agriculteurs souhaitant disposer de nouvelles terres et les pasteurs attachés à la conservation de ce poumon vert,
- Attribution du domaine à des promoteurs privés qui n'aspirent qu'à l'accaparement des terres riches du pays.

Ces risques imposent une prise de décision rapide des pouvoirs publics en réponse aux attentes des populations de la zone.

Le présent projet a pour but d'arriver à une décision définitive et favorable pour les éleveurs en ce qui concerne le destin du Ranch de Dolly.

Dans sa volonté d'accompagner ses partenaires à la base dans la recherche de solutions aux préoccupations et enjeux de leur terroir dans la paix et la concorde et afin de sortir de l'impasse notée, le CERFLA – partenaire de HEKS de longue date - a décidé, dans le cadre de son partenariat avec l'organisation communautaire de base « *Fedde Nanondiral* », le groupement de promotion féminine (GPF), le Collectif des Eleveurs et l'Association des usagers du forage de Dolly, de les appuyer dans le cadre d'un projet qui a comme objectif principal la sécurisation du foncier pastoral du domaine de Dolly. Le projet se divise en deux phases successives :

**I ère Phase : Préparation et tenue d'un Forum.
Adoption d'un plan d'action et sa stratégie de mise en œuvre.
(période juillet – décembre 2011).**

Cette phase constitue l'objet du présent projet.

IIème Phase : Mise en œuvre du plan d'action.

**Cette phase constituera l'objet d'un deuxième projet (période janvier – décembre 2012)
à soumettre à l'approbation par le groupe de direction de HEKS en janvier 2012.**

Il est nécessaire de diviser le projet en deux phases différentes, parce que les objectifs, résultats attendus et les activités prévues de la deuxième phase ne seront à définir qu'après la tenue du Forum et la validation du plan d'action.

3.1 Justification de la première phase du projet

Le CERFLA a eu à mener – avant l’élaboration du présent projet - une étude sur la situation foncière actuelle du Ranch de Dolly et liée à cela, sur la problématique d’un accès permanent à l’eau par les éleveurs.

L’étude a permis de faire un état des lieux exhaustif et de disposer des informations pouvant aider les acteurs à la base dans la recherche de solutions permettant de préserver la vocation de Dolly comme zone de développement des activités d’élevage. Des présentations sectorielles des résultats de l’étude ont été faites aux partenaires locaux qui sont :

- *organisations communautaires de développement, ONG,*
- *organisations d’éleveurs et d’agriculteurs,*
- *autorités des conseils ruraux,*
- *services techniques de l’Etat.*

Après cette restitution, les partenaires du CERFLA ont souhaité d’organiser

un Forum sur les voies et moyens concertés d’une sécurisation du foncier pastoral et l’accès à l’eau pour l’épanouissement économique et social des populations vivant dans la zone.

Le Forum devra déboucher sur l’élaboration d’un plan d’action en direction des autorités publiques pour la prise d’actes administratifs de sauvegarde du foncier pastoral de Dolly.

Le CERFLA en sa qualité d’ONG nationale d’appui au développement et partenaire des acteurs de la zone (OCB, groupements de promotion féminine, collectivités locales, services étatiques) depuis plus d’une décennie, a élaboré ce projet et va s’impliquer et accompagner tout le processus jusqu’à son terme (tenue de Forum, mise en œuvre du plan d’action). Les relations de confiance bâties avec les acteurs de la zone tout au long de ces années de travail commun constituent un atout important et une condition de base pour arriver à une solution consensuelle.

IV Objectif général du projet (phase I et II)

Sécuriser durablement le foncier pastoral du domaine de Dolly.

Deux principaux résultats sont attendus de la mise en œuvre du projet :

Résultat 1 : La préservation du foncier pastoral du domaine de Dolly est attestée par un acte administratif pris par les pouvoirs publics ;

Résultat 2 : Les acteurs locaux (populations, OCB, collectivités locales) ont obtenu des autorités compétentes les autorisations nécessaires pour la mise en place de mécanismes fonctionnels de gestion du Ranch et des infrastructures existants qui renforce la sécurisation durable du foncier pastoral.

V Objectifs spécifiques de la phase I :

Objectif spécifique 1 : Organisation et tenue d'un Forum d'échanges et de partage sur la préservation du foncier pastoral de Dolly.

Le Forum sera organisé en dernière semaine du mois de novembre 2011. Il tiendra lieu dans le village de Dolly situé dans le Ranch pendant une journée entière. Les participants (env. 100 personnes) seront hébergés à Dolly et à Linguère (arrivée le jour avant le forum et départ le lendemain du Forum).

A cet effet, il est créé un comité fonctionnel de préparation et d'organisation du Forum composé de leaders d'OCB, des élus locaux et de personnes ressources d'appui (Présidents des Communautés Rurales de Thiel et Gassane, élus locaux, OCB, groupements des femmes). Le CERFLA ne fera pas partie de ce comité, son rôle étant celui d'organisation d'appui.

5.1 Préparation du Forum

Le CERFLA, en collaboration avec ses partenaires de base organisera les activités suivantes :

ACTIVITES
Un diagnostic complémentaire à celui qui a déjà été fait et un état des lieux de la situation du domaine du Ranch seront faits.
Sensibilisation de la population sur le statut actuel du Ranch et la nécessité de conserver sa vocation pastorale : un guide d'information et de sensibilisation en langue poulaar sera rédigé et diffusé.
Des activités pour que les populations de la zone et les conseillers ruraux aient une bonne connaissance des enjeux du Forum et se mobilisent pour sa réalisation.
Des formations sur le plaidoyer- lobbying et la planification des activités de la mobilisation sociale pour les acteurs de base
Des actions d'information et de sensibilisation des autorités et services étatiques, du Conseil Régional, de la Chambre de Commerce et d'Agriculture sur la nécessité de la préservation du foncier pastoral de Dolly seront réalisées.
Des rencontres des organisations d'éleveurs pour la définition des visions et positions communes sur le statut et l'avenir du Ranch.
Des rencontres d'information – sensibilisation et de partage avec les organisations de femmes des départements de Ranérou et de Linguère sur le foncier pastoral et le cas de Dolly.
Des rencontres d'information et d'échange avec les élus et les autorités au niveau national auront lieu.
Elaboration d'un argumentaire sur les enjeux liés à la préservation de la vocation pastorale du Ranch.
Des actions d'information et de partage au niveau des sept villages centres du Ranch de Dolly.
Des actions d'information et de sensibilisation et de partage avec les conseils ruraux de Thiel et de Gassane,
Des actions d'information et de sensibilisation des leaders et marabouts influents.
La production et diffusion d'émissions sur la situation du Ranch au niveau des deux -radios communautaires de la zone (Thiel et Gassane).

Le principal résultat attendu du Forum sera que les acteurs locaux (populations, OCB, élus locaux, notables et marabouts influents) se sont appropriés

- les informations sur la situation juridique du Ranch de Dolly,

- l'importance de sa préservation,
- son utilité socio-économique, culturelle et environnementale.

Objectif spécifique 2 : Elaboration d'un plan d'action pour la prise d'actes administratifs de sauvegarde du foncier pastoral de Dolly.

5.2 Elaboration du plan d'action

Il est prévu d'élaborer un plan d'action consensuel sur la base des grands axes approuvés au Forum. Ce plan d'action sera élaboré par le comité de préparation du Forum élargi à d'autres personnalités à désigner après la tenue du Forum.

Le projet de plan d'action sera partagé avec :

- les OCB partenaires
- les conseils ruraux de Thiel et de Gassane

Ensuite, le plan d'action sera finalisé et soumis pour approbation en Assemblée Générale à laquelle participeront les partenaires du CERFLA et les deux conseillers ruraux de Gassane et Thiel.

VII Démarches et processus de déroulement du projet phase I

La démarche et le processus de déroulement s'articulent autour de trois étapes :

1^{ère} étape Phase préparatoire du Forum
Etudes complémentaires et enquêtes pour enrichir l'état des lieux, Mise en place d'un comité d'organisation composé de leaders associatifs, d'élus locaux (avec un appui du CERFLA et de HEKS), Elaboration d'une stratégie et d'un plan de communication, Prise de contacts, informations et sensibilisations des entités et partie prenante au Forum : - Populations des villages de la zone, - OCB et cadre de concertation des organisations rurales (éleveurs, agriculteurs), Cconseils Ruraux de Thiel et de Gassane, - Conseil Régional et Chambre de Commerce et d'Agriculture, - Autorités administratives et Services étatiques, - Elus, - Partenaires au développement, - Personnes influentes (marabouts, notables, personnes-ressources), Formation en technique de plaidoyer pour les OCB partenaires (Nanondiral, GPF, Collectif des éleveurs), Elaboration des documents introductifs au Forum, Prise de dispositions financière, technique, matérielle, logistique.
2^{ème} étape Tenue du Forum
Accueil et installation des participants (env. 100 personnes) à Dolly Prise de paroles (à déterminer par le Comité d'organisation), Présentation des documents soumis à l'appréciation des participants, Échange, Conclusions tirées des différents échanges, Approbation des grands axes d'un plan d'action, Clôture par une autorité.

3^{ème} étape**Exploitation des résultats du Forum, élaboration et approbation d'un plan d'action**

Dans les jours qui suivent le Forum :

Tenir un atelier d'exploitation et d'élaboration d'un plan d'action et la stratégie de sa mise en œuvre,

Approbation en assemblée générale du plan d'action et la stratégie de mise en œuvre.

VII Participant/e/s au Forum

Trois catégories de personnes participeront au Forum :

- 1/ Les habitants des communautés rurales de Thiel (constituée de 37 villages – env. 13'000 habitants) et de Gassane (constituée de 40 villages –env. 22'000 habitants) wolof - sérères – poulaar,
 - Les OCB de la zone (éleveurs, petits agriculteurs, exploitants forestiers),
 - Les éleveurs transhumants.

- 2/ Les détenteurs de pouvoirs :
 - Représentants de l'Etat (Ministres, Gouverneur, Préfets, Sous-préfets)
 - Elus (conseillers ruraux et régionaux, députés, sénateurs)
 - Services techniques (élevage, agriculture, eaux et forêts, hydraulique)
 - Chefs religieux et notables influents.

- 3/ Les organisations de soutien
 - Organisations nationales d'éleveurs et cadre de concertation des organisations rurales,
 - Organisations de la société civile
 - Personnes-ressources influentes ou ayant des compétences utiles.

Le comité d'organisation du Forum déterminera la liste des participants au Forum en tenant compte des différents acteurs cités en haut.

VIII RISQUES LIES A LA TENUE DU FORUM

- Mésentente entre les porteurs du Forum,
- Non implication de tous les acteurs concernés,
- Politisation de l'initiative (politique partisane),
- Faiblesse des moyens disponibles,
- Situation difficile non prévue (climatique, sociale, politique).

IX PERSONNE RESSOURCE D'ACCOMPAGNEMENT

La mise en œuvre du projet nécessite l'appui et l'accompagnement d'un consultant engagé par le CERFLA ayant une bonne connaissance des enjeux du pastoralisme au SÉNÉGAL et dans la sous région, des dynamiques associatives et des réseaux d'organisations paysannes et disposant de facilités de contacts avec les autorités et services étatiques.

Il aura sur la période de juillet à décembre 2011 à contribuer à la réalisation de différentes activités du processus :

- Recherche documentaire complémentaire sur l'historique du Ranch de Dolly et sur son contexte d'évolution,
- Réalisation d'un diagnostic complémentaire (état des lieux plus exhaustif)
- Elaboration d'un support d'animation des rencontres d'information et d'échanges,
- Exploitation et synthèse des résultats des différentes rencontres d'information de sensibilisation,
- Accompagner l'élaboration et la validation du plan de communication et sa stratégie de mise en œuvre,
- Elaboration d'un argumentaire sur les enjeux liés à la sécurisation de la vocation pastorale du Ranch de Dolly,
- Facilitation des contacts et prises de rendez-vous avec divers acteurs,
- Préparation et animation de l'atelier d'élaboration du plan d'action et participation à sa restitution,
- Finalisation du plan d'action

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres tâches pourront être confiées au consultant en entente directe entre le CERFLA et lui.

X Suivi et Rapports

Le Buco HEKS Sénégal assurera un coaching de proximité sur le terrain. Le contact et les échanges avec le CERFLA et les partenaires du Ferlo seront très intensifs et tiendront compte de la sensibilité de l'environnement social et politique par rapport à la question foncière.

Le CERFLA fournira un rapport narratif et financier sur la phase I du projet.

Annexes : Cadre logique
 Budget
 Planification Phase I, juillet – décembre 2011

.

Cadre Logique du Projet d'appui pour la sécurisation du foncier pastoral du domaine de Dolly

	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESE
Objectif général (Phase I et II)	Sécuriser durablement le foncier pastoral du domaine de Dolly.	La préservation du foncier pastoral du domaine de Dolly est attestée par un acte administratif pris par les pouvoirs publics. Les acteurs locaux (populations, OCB, collectivités locales ;) ont obtenu des autorités compétentes les autorisations nécessaires pour la mise en place de mécanismes fonctionnels de gestion du Ranch et des infrastructures existants qui renforce la sécurisation durable du foncier pastoral.	Actes officiels, procès verbaux des rencontres et réunions.	
Objectif Spécifique I	Tenue d'un Forum d'échanges et de partage sur la préservation du foncier pastoral de Dolly	Mobilisation de tous les acteurs (élus ; populations, services techniques, autorités ; OCBs faitières secteur de élevages, cadre de concertation des ruraux) Un document d'orientation stratégique de plaidoyer pour la sécurisation du foncier du Ranch de Dolly (grands axes d'un plan d'action).	Listes de présences, rapports du Forum, document d'orientation etc	Pas de crise (avant et après) la future élection présidentielle de 2012. Disponibilité des acteurs, disponibilité des moyens.
Résultat 1.1	Existence d'un cadre local fonctionnel de préparation et d'organisation du Forum composé de leaders d'OCB, des élus locaux et de personnes ressources d'appui.	Des réunions et rencontres préparatoires et des animations sont tenues par le cadre ; Les activités prévues pour la réalisation du Forum sont tenues.	PV, compte rendu, plan d'action	Accompagnement CERFLA/HEKS ; disponibilité des autorités et élus .

	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESE
Activité 1.1.1	Diagnostic complémentaire, état des lieux et la situation du domaine de Dolly	Outils de collecte, étude réalisée, nombre de villages et d'acteurs touchés, structures impliquées	Rapports, procès-verbaux, outils de collectes	
Activité 1.1.2	Elaboration d'un guide d'information et de sensibilisation sur le statut du Ranch et la nécessité de conserver sa vocation pastorale	Le guide est disponible.	Document	
Activité.1.1.3	Formation sur le plaidoyer –lobbying et planification des activités de mobilisation sociale	Nombre de rencontres, groupes d'acteurs, nombre de participants.	Pv, rapports,	
Résultat.1.2	Les populations de la zone et les conseillers ruraux ont une bonne connaissance des enjeux du Forum et se mobilisent pour sa réalisation	Des plans de consolidation et de suivi existent .	Rapport, compte rendu, Pv	
Activité 1.2.1	Actions d'information et de sensibilisation des autorités et Services étatiques, Conseils Régionaux, Chambre de commerce et d'agriculture sur Dolly et la nécessité de la préservation du foncier pastoral	Rencontres tenues	PV, compte rendu, rapport,	
Activité 1.2.2	Rencontre des organisations d'éleveurs pour la définition des visions et positions communes sur le statut et l'avenir du Ranch (25personnes)	Rencontres tenues ; Nombre Organisations présentes ; décisions prises	Liste de participants, Rapport ; PV	

	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESE
Activité 1.2.4	Rencontres d'information et d'échange avec les élus et autorités au niveau national.	Nature et nombre de rencontres	Compte rendu, PV rapports	
Activité 1.2.5	Elaboration d'un argumentaire sur les enjeux de la préservation de la vocation pastorale du Ranch	Argumentaire disponible	Document	
Activité 1.2.6	Elaboration et partage de documents introductifs au Forum (état des lieux, stratégies de communication, axes d'un plan d'action)	Document introductif disponible	Documents	
Activité 1.2.7	Tenue du Forum sur la préservation du Foncier de Dolly et validation des axes d'un plan d'action	Actes du Forum sont disponibles		
Résultat 1.3	Les acteurs locaux (populations ; OCB, Elus locaux, notables et marabouts influents) se sont appropriés des informations sur la situation juridique du Ranch de Dolly, l'importance de sa préservation, son utilité socio-économique, culturelle et environnementale	Niveaux et qualités de participation lors des rencontres Assumptions des rôles et responsabilités des leaders	Pv, rapports,	

	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESE
Activité 1.3.2	Actions d'information et de sensibilisation et de partage avec les conseillers ruraux de Thiel et Gassane.	Nombre de rencontres, nombre participants.		
Activité 1.3.3	Action d'information et de sensibilisation des leaders et marabouts influents	Acteurs rencontrés	Compte rendu, rapports	
Activité 1.3.4	Production et diffusion d'émissions sur la situation du Ranch au niveau des 02 radios communautaire de la zone.	Nombre d'émission ; témoignages reçus		
Objectif Spécifique 2	Elaboration d'un plan d'action pour la prise d'actes administratifs de sauvegarde du foncier pastoral de Dolly	Existence d'un plan d'action	Rapports, Pv ; CR	Pas de crise avant et après la future élection présidentielle de février 2012.
Résultat 2.1	Un plan d'action consensuel est élaboré	Nature et nombre des participants au processus	Liste des présents ; rapports diverses, rapports de suivi	
Activité 2.1.1	Elaboration d'une première ébauche d'un plan d'action	Nombre de participants, et OCBs impliquées		
Activité 2.1.2	Partage du projet de plan d'action avec les OCB partenaires	Nombre participants, OCBs, Chefs de villages ; leaders locaux	Rapport ; Liste de participants,	

	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESE
Activité 2.1.4	Finalisation du plan d'action et sa stratégie de sa mise en œuvre	Nombre participants, comité de pilotage, OCBs	Rapport et compte rendu	
Activité 2.1.5	Approbation en Assemblée Générale du plan d'action et sa stratégie de mise en œuvre	Nombre participants (élus , OCB)	Liste de participants, Rapport, Pv	